



2020/2021

**LE PETIT BULLETIN
DES ECOLES DE
BEAUTHEIL / SAINTS**

Les équipes
pédagogiques

Horaires des écoles et
du transport scolaire et
inscription

Démarche, Inscription :
Ecole, Cantine

Services Périscolaire et
Accueil de Loisirs

**MAIRIE DE
BEAUTHEIL-SAINTS**

24 Grande Rue
77120 SAINTS

01.64.03.17.14

Tous les jours de 8 h 30 à
12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
sauf mercredi

Le mot de l'Adjointe chargée des Affaires scolaires

Chers parents,

Au moment où débute cette nouvelle année scolaire, il est toujours utile de rappeler l'importance de l'école, dans notre village, et dans la vie collective en général. C'est un lieu d'animation fondamental : que votre enfant y trouve tout l'épanouissement et l'enrichissement qu'il est en droit d'attendre de son école.

Pour autant, 2020 est une année bien singulière où nous sommes tenus de composer avec une réalité qui s'est imposée à nous : l'épidémie de Covid-19. Nous nous efforçons de nous y adapter.

Dans un premier temps, nous avons maintenu un accueil pour les enfants dont les parents œuvraient dans le domaine de la santé pendant le confinement.

Puis, à compter du 11 mai, nous avons pu rouvrir l'école pour l'ensemble des élèves, sur la base d'un protocole certes, exigeant pour tous, mais qui appliquait strictement les règles sanitaires qui protègent de l'épidémie.

La rentrée scolaire s'est donc faite sereinement malgré toutes ces conditions bien particulières et cela grâce à une équipe pédagogique dynamique et volontaire que je remercie très sincèrement.

Nous poursuivrons chaque jour cet effort d'adaptation et mettrons en œuvre les meilleures conditions possibles.

Nous devons y parvenir tous ensemble, dans un esprit de responsabilité et de solidarité, car cette crise inédite et le confinement nous ont aussi amené à mesurer combien l'école est indispensable au bon fonctionnement et à l'équilibre de notre pays, à tous les niveaux, et notamment pour permettre aux parents d'exercer leurs activités professionnelles, si utiles aussi à notre économie.

Mais n'oublions pas l'essentiel, que notre école demeure aussi et surtout ce lieu d'acquisition de connaissances et d'apprentissage des règles de vie en communauté. C'est sa première vocation, et nous veillons à l'améliorer sans cesse.

Nouvellement élue depuis mai dernier, en charge des affaires scolaires (écoles, restauration scolaire et tout autre sujet relatif à l'enfance), je reste à votre écoute et à votre disposition pour tout échange au cours de l'année scolaire.

Je souhaite à l'ensemble des enseignants, des parents et élèves une très bonne année scolaire à Beautheil-Saints.



Madame Agathe Maury
Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires

*Ma « trombine », pour les personnes
qui ne me visualise pas !*

L'Equipe pédagogique

1- Les enseignants de l'école de Beautheil :

Il n'y a pas de changement d'enseignant cette année ce qui consolide les repères apportés aux enfants.

L'effectif de l'école de Beautheil est en baisse cette rentrée. Nous accueillons **82 enfants**, du **CE1 au CM2, répartis dans 4 classes.**

L'équipe est constituée de :

- **M. CABANTOUS**, directeur, classe de CM2. **Mme GAUTRON** assurera la classe chaque vendredi, jour de décharge pour le directeur : 26 élèves.
- **M^{me} ROBIC**, classe de CE1/CE2, 19 élèves : 13 CE1 et 6 CE2
- **M. DIBOINE**, classe de CE2/CM1, 17 élèves : 11CE2 et 6 CM1
- **M^{me} MOURAIT**, classe de CM1 : 20 élèves



*Monsieur Cabantous – Monsieur Diboine
Madame Mourait – Madame Robic – Madame Julie Chuard (AESH)*

Cette rentrée a été un peu particulière. Nous devons respecter des normes sanitaires et de distanciation. Un plan de protocole sanitaire a été rédigé par l'équipe enseignante. Il prévoit une adaptation de l'enseignement suivant la gravité des conditions de circulation du virus. Le recours à l'enseignement à distance serait alors envisagé, soit par demi-classe, soit pour la classe entière.

Nous remercions les parents d'avoir répondu rapidement à notre questionnaire sur les équipements numériques.

Nous les remercions également pour leur discipline et le port systématique du masque aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

Les CE2/CM1 et les CM2 de l'école bénéficient de 12 séances de natation au centre nautique de Coulommiers depuis le 7 septembre et jusqu'au 16 octobre. La classe de CE1/CE2, quant à elle, bénéficiera également de 12 séances au printemps 2021.

Les projets pour cette année sont en cours d'élaboration. Vous en serez avertis dès leur concrétisation. Nous aurons, comme chaque année, besoin de parents accompagnateurs, sans qui les sorties ne seraient pas possibles. Cependant, il sera peut-être difficile ou interdit d'organiser des sorties en fonction de la situation sanitaire.

L'école de Beautheil est invitée à participer, aux cérémonies commémoratives de l'armistice du 11 novembre. Nous espérons réunir un maximum d'enfants pour que cette cérémonie soit une réussite.

Nous remercions la municipalité pour les subventions versées qui aident au fonctionnement de l'école et à l'entretien des locaux et pour le prêt de la salle communale sur les temps scolaires.

Nous tenons à remercier tous les parents qui nous aident tout au long de l'année scolaire. Sans eux, les animations et les sorties proposées aux enfants seraient bien moins nombreuses.

Si vous désirez vous investir dans la vie de l'école, dans des animations, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous mettrons en rapport avec les représentants des parents d'élèves.

Nous vous rappelons que les enseignants peuvent vous recevoir : **il vous suffit de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance.**

Nous vous souhaitons à tous bon courage pour cette nouvelle année scolaire particulière.

Les enseignants de l'école de Beautheil.

L'Équipe pédagogique

2- Les enseignants de l'école de Saints

Mardi 1er septembre, les élèves ont été heureux de tous se retrouver car pour certains d'entre eux, le retour à l'école n'avait pas eu lieu en juin.

Trente-quatre élèves de la petite section ont pris aussi ce jour-là le chemin de l'école pour la première fois.

Cette rentrée s'est faite avec la mise en œuvre d'un protocole sanitaire qui pourrait évoluer dans le temps.

Les principaux points :

- Limiter les brassages d'élèves et d'adultes en multipliant les lieux d'accès et de sorties de l'école.
- Respecter les gestes barrières : port du masque obligatoire pour tous les adultes dans l'enceinte de l'école, rappel des gestes barrières aux élèves (laver les mains plusieurs fois par jour ; respecter la distanciation avec les autres ; éternuer et tousser dans son coude)
- Aérer et désinfecter les locaux.
- Côté famille : Informer l'école en cas de fièvre de l'enfant et autres symptômes répondant à une suspicion du Covid 19 ou en cas de test positif (enfant / famille).
- Si cas de Covid révélé (famille ou élève) : mettre en œuvre par l'école le distanciel pour l'élève le temps de son absence.

Si au cours de l'année, l'équipe était amenée à mettre en œuvre un protocole plus strict comme l'année scolaire précédente la continuité pédagogique serait assurée selon deux hypothèses :

- ½ groupe en classe et ½ groupe en distanciel
- école fermée : distanciel pour tous

Avec ce protocole sanitaire des écoles, cette rentrée s'est faite aussi dans le respect du plan VIGIPIRATE « sécurité renforcée- risque attentat » toujours en vigueur. Un exercice « attentat intrusion » organisé par l'académie pour évaluer notre PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) aura lieu avant les vacances de Noël, les familles en seront informées.

L'équipe pédagogique :

Quelques changements dans l'équipe :

- **Mme Poiret** assure la classe cette année en GS le jeudi et au CP le vendredi.
- **Mme Chevremont** est notre nouvelle AESH (Accompagnant des Élèves en situation d'Handicap),
- **Mme Estelle Rouchet**, notre nouvelle ATSEM partage un mi-temps avec Cathy Boulanger de retour parmi nous.

Les classes :

Les effectifs en maternelle sont élevés, nous avons eu beaucoup d'inscrits à cette rentrée, l'école a **137 élèves** dont **91 en maternelle** et **46 en élémentaire**.

17 PS/ 14MS : 31 élèves, classe de **Mme Villa**, **Mme Prieur** (ATSEM)

17 PS / 14 MS : 31 élèves, classe de **Mme Légalle**, **Mme Nolot** (ATSEM)

29 GS : **Mme Brouxel** et **Mme Poiret** le jeudi, **Mme Rouchet** pour le matin) et **Mme Boulanger** pour l'après-midi (ATSEM)

24 CP : **Mme Vol** et **Mme Poiret**, le vendredi

22 CE1 : **Mme Aziza**



De gauche à droite : **les institutrices** :
Madame Villa, Madame Légalle, Madame Poiret, Madame Aziza, Madame Vol, Madame Brouxel



De gauche à droite : **les ATSEM** :
Estelle Rouchet, Chantal Prieur, Carine Nolot, (Cathy Boulanger absente sur la photo)

Projets pédagogiques de l'école :

- Spectacle de Noël : Jeudi 17 décembre avec la Compagnie Crü présentant un conte rocambolesque « La petite fille d'épices ».
- L'école est inscrite cette année, au projet académique « Label Écoles Numériques » ; l'obtention d'une subvention permettra à la mairie de renouveler en partie les outils numériques désuets de l'école (TBI, ordinateurs).
- L'année dernière nous avons obtenu la « Labellisation E3D » et deux Keyholes ont été construites par des pères d'élèves. Nous espérons pouvoir cette année mettre en place nos potagers en permaculture !
- L'emprunt de livres à la bibliothèque se fera cette année par l'intermédiaire d'Anne -Marie Marchal, bénévole, qui préparera une caisse de livres pour chaque classe tous les lundis à partir du 2 novembre.

À ce jour, les rencontres sportives ont été suspendues et nous réfléchissons à d'autres projets, ils dépendront de l'évolution des conditions sanitaires. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'année scolaire.

Si vous souhaitez rencontrer l'enseignante de votre enfant veuillez prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Prenez soin de vous et bonne année scolaire à tous.

L'équipe de l'école de Saints.

Les parents d'élèves élus 2020-2021

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un **rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs des écoles et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école.



Liste des Parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2020-2021 de l'école de Saints :

NOM	PRENOM	CLASSE
MICHAU	Agnès	GS
JAQUET	Céline	MS
LYON	Alexandre	CP
CANDELISE	Lucia	GS
RIEDLE	Sandra	PS
MAUPAS	Cyrielle	GS
SPETZ	Virginie	MS
MARETTE	Charlotte	CP
PINGUET	Virginie	MS

Liste des Parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2020-2021 de l'école de Beauthell:

NOM	PRENOM	CLASSE
DE FRACE	Delphine	GS et CM1
RIVIERE	Ludovic	PS et CM1
RIVIERE	Amandine	PS et CM1



Horaires des Ecoles

Les portes des 2 écoles sont ouvertes **10 min avant** le début des cours.

1- Horaires de l'école de SAINTS :

Contact : 01.64.03.17.84

	Enseignement	Matin	Pause	Méridienne	Enseignement	Après midi
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8 h 40	11 h 50	11 h 55	13 h 10	13 h 15	16 h 25
Mardi	8 h 40	11 h 50	11 h 55	13 h 10	13 h 15	16 h 25
Mercredi						
Jeudi	8 h 40	11 h 50	11 h 55	13 h 10	13 h 15	16 h 25
Vendredi	8 h 40	11 h 50	11 h 55	13 h 10	13 h 15	16 h 25

2- Horaires de l'école de BEAUTHEIL :

Contact : 01.64.65.87.62

	Enseignement	Matin	Pause	Méridienne	Enseignement	Après midi
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	9 H 05	12 H 05	12 H 10	13 H 25	13 H 30	16 H 40
Mardi	9 H 05	12 H 05	12 H 10	13 H 25	13 H 30	16 H 40
Mercredi						
Jeudi	9 H 05	12 H 05	12 H 10	13 H 25	13 H 30	16 H 40
Vendredi	9 H 05	12 H 05	12 H 10	13 H 25	13 H 30	16 H 40



Horaires du Transport Scolaire de Beautheil-Saints



DEPART DE SAINTS	Matin	Soir	DEPART DE BEAUTHEIL	Matin	Soir
Arrêt école de SAINTS	8 H 52	16 H 30	Arrêt école de BEAUTHEIL	8 H 39	16 H 45
Arrêt LA GARENNE	8 H 56	16 H 33	Arrêt LA GARENNE	8 H 44	16 H 48
Arrêt école de BEAUTHEIL	9 H 00	16 H 36	Arrêt ECOLE DE SAINTS	8 H 48	16 H 50

TITRE DE TRANSPORT :

Vous devez vous procurer la carte de car de votre enfant sur le site : www.seine-et-marne.fr.
Sans carte, votre enfant ne pourra accéder au car pour des raisons d'assurance.

Dès réception, vous devez nous la transmettre directement en mairie de Saints. Pour des raisons d'assurance, l'enfant n'ayant pas sa carte dès la rentrée scolaire, ne sera pas accepté dans le car.

RAPPEL : Le transport est assuré par la Société DARCHE GROS de Coulommiers ; les cars transportent uniquement vos enfants scolarisés sur la commune de Beautheil-Saints.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Darche Gros au : 01.64.03.14.15 ou par mail : darchegros.coulommiers@transdev.fr

Nous vous rappelons **que vous êtes responsables de vos enfants jusqu'à la montée dans le car.**
La prise en charge par une ATSEM ne se fait qu'à la montée du car, pendant le trajet et à la descente du car.

Seuls les enfants de maternelle sont accompagnés et récupérés à la montée et à la descente du car par une personne majeure autorisée. Pour les autres enfants de primaire, ils sont sous la responsabilité des parents uniquement ; en cas de retard, nous ne garantissons pas leur garde.

Le transport est assuré tous les jours d'école sauf en cas d'intempéries, grèves ou cas de force majeure. En cas d'absence du car pour grève ou intempérie, un accueil est fait dans chaque école pour les enfants dans les écoles de leurs villages respectifs.

DISCIPLINE DANS LE CAR et aux abords des Arrêts :

En cas d'indiscipline, l'accompagnatrice peut faire un rappel oral des règles de sécurité, et intervient en cas de chahut important ou comportement dangereux des élèves.

Si le manque de discipline continue, elle le signalera au bureau de la mairie de Beautheil-Saints qui fera remonter l'information au Département. C'est ce dernier qui engagera une sanction auprès de la famille.

Le respect des règles de sécurité est une obligation, aussi nous comptons sur vous, parents, pour le rappeler régulièrement à vos enfants.

Pour plus de détails, se reporter au CODE DE BONNE CONDUITE sur le site : www.seine-et-marne.fr : cadre de vie et transport

Démarche, Inscription : Ecole

Les Pré-inscriptions scolaires en cours d'année pour les nouveaux arrivants et à compter du mois d'avril pour les enfants de petite section (nés en 2017 pour la rentrée de septembre 2020) se font en MAIRIE DE BEAUTHEIL- SAINTS (24 grande rue – Saints – 77120 BEAUTHEIL- SAINTS) aux heures d'ouvertures.

PIECES A FOURNIR :

- L'original du Livret de Famille
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, Edf, eau ou gaz)
- En cas de divorce, le jugement pour la garde des enfants.

Suite à la pré-inscription en Mairie, les parents prennent rendez- vous avec le directeur (trice) de l'école de Saints ou l'école de Beautheil en fonction de sa classe.

► Le passage à la classe supérieur se fait **automatiquement**, il n'y a pas besoin de réinscription.



Démarche, Inscription, Info : Cantine

1- Inscription à la cantine :

La fiche d'inscription est envoyée chaque fin d'année scolaire par mail pour le renouvellement de la cantine. Pour les nouveaux enfants, nous vous invitons à venir la retirer en mairie. Pensez à bien noter **votre adresse e-mail**, les informations sont relayées essentiellement par mail.

2- Règlement Intérieur de la cantine :

Le règlement intérieur remis au moment de l'inscription cantine est visible sur le site de la commune : <https://www.beautheil-saints.fr>. Merci de le lire attentivement.

3- Paiement de la cantine :

- **A partir du portail famille, sur internet** : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail>.

Le règlement se fait uniquement **par carte bancaire** : **jusqu'au 10 du mois**. Vos identifiants vous sont communiqués par mail en début d'année. Pour les nouveaux arrivants, vous pouvez les demander en Mairie de Beautheil-Saints directement.

- **Auprès du service cantine, en Mairie de Beautheil-Saints – 24 Grande rue à Saints** : **jusqu'au 10 du mois**, par chèque à l'ordre du trésor public ou espèces (avec l'appoint) aux heures d'ouverture de la mairie.

4- Les équipes de restauration scolaire :



L'équipe de restauration scolaire de l'école de Beautheil :

De gauche à droite : Guillaume Leclercq, Ugo Devynck, Adeline Merlin, Stéphanie Loasil, Laura Lemey

L'équipe de restauration scolaire de l'école de Saints : de gauche à droite : *Patricia Duchâtel, Anne Sophie Pinto De Sousa, Florence Jacques*



5- Restauration collective :

La restauration collective est assurée par un prestataire : **le groupe API**. Retrouver les informations sur leur site : <https://www.api-restauration.com>

Depuis peu, le Groupe API a mis en place **un portail web « C'est Prêt »** pour la digitalisation des commandes.

Vous pouvez visualiser les Menus de vos enfants en cliquant sur le lien suivant :

- **Pour la cantine de Beautheil** : <https://www.c-est-pret.com/scolaire/accueil/{b64f7536-000c-4eed-9b1c-fa4515995103}>
- **Pour la cantine de Saints** : <https://www.c-est-pret.com/scolaire/accueil/{060d3cbc-d231-4537-8c65-328dde16492f}>

Il vous suffit ensuite d'aller dans l'onglet « Menu ». Vous aurez la possibilité de visualiser les menus de vos enfants par semaine. Vous pouvez imprimer ou enregistrer les menus de la semaine, en cliquant sur l'onglet « Exporter ».



cuisinons l'avenir
avec *passion.*

Bon Appétit 

Services Péri-scolaire et Accueil de loisirs

Le péri-scolaire de Beautheil et l'accueil de loisirs de Saints sont gérés par une association de bénévoles : **l'Association Familles Rurales de Beautheil**. Afin que vos enfants soient bien entourés, l'association emploie **7 salariés** toute l'année.



L'équipe d'animation :

Debout : Guillaume Leclercq, Adeline Merlin, Laura Lemey

Assis : Ugo Devynck, Nadège Delaporte, Christine Cassus (absente, en arrêt maladie)

Cantine du midi pendant les vacances scolaires et mercredis : Séverine Fiche (absente sur photo)

1- Service Péri-scolaire à Beautheil :

Il est ouvert **exclusivement pendant les périodes scolaires** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 9 h00, le matin avant l'école et de 16h45 à 19h00, le soir après l'école.

Il accueille les enfants de 3 à 11 ans révolus scolarisés sur la commune de Beautheil - Saints.

Contact Péri-scolaire :

Directrice Péri-scolaire : Nadège DELAPORTE

Mail : periscobeautheil@gmail.com

Tél. 01.64.65.87.59 ou 06.80.31.63.08



Bâtiment du péri-scolaire

2- Service Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) à Saints :

Il est ouvert **exclusivement pendant les vacances scolaires** (Toussaint, Février, Avril et Juillet) et **les mercredis en période scolaire**.

Il accueille tous les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

Horaires d'ouvertures :

- **Les Mercredis** : de 7 h 00 à 19 h 00 avec cantine et goûter inclus.
- **Les Petites Vacances scolaires** (Toussaint : 10 jours, Noël : Fermé, Février 10 jours, Printemps : 5 jours) : de 7h00 à 19 h 00 avec repas et goûter inclus.
- **Les grandes vacances scolaires, en juillet uniquement** : de 7 h 00 à 19 h 00 avec repas et goûter inclus.

La capacité de l'accueil de loisirs étant limité à 39 enfants, il est important d'anticiper l'inscription de vos/votre enfant(s).

Contact Accueil de loisirs :

Directrice : Nadège DELAPORTE

Mail : periscobeautheil@gmail.com

Tél. 01.64.75.41.64 ou 06.80.31.63.08



Bâtiment de l'Accueil de Loisirs



Association
de Beautheil

Renseignement de l'Association :

Site : <http://www.famillesrurales.org/beautheil/>

Mail : famillesrurales.beautheil@yahoo.fr

1 | La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

3 | La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 | Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale



Belle année scolaire à tous !